

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CLEDER

PROJET D'EXTENSION D'UNE SERRE DE PRODUCTION DE PLANTS MARAICHERS, D'UN HALL DE CONDITIONNEMENT, ET L'EDIFICATION DE CENTRALES COGENERATIONS

Par arrêté municipal en date du 13 août 2018, le maire de Cléder a ordonné l'ouverture, sur la commune de Cléder, d'une enquête publique préalable à un projet d'extension d'une serre de production de plants maraichers, d'un hall de conditionnement, et l'édification de centrales cogénérations, au lieu-dit Bodonn par l'entreprise Tecnosem.

Cette enquête se déroule pendant 33 jours consécutifs, du jeudi 30 août au lundi 1^{er} octobre 2018 inclus, dans la commune de Cléder.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire en version papier et en version numérique du dossier est consultable à la mairie de Cléder, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (*du lundi au jeudi : 08h30-12h00/13h30-17h30, le vendredi 8h30-12h00/13h30-16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00*). Les personnes intéressées peuvent formuler des observations et propositions soit sur un registre mis à disposition à la mairie ; soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie – 1 place Charles De Gaulle – BP 15 – 29233 CLEDER ; soit par mail : mairie@ville-cleder.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L 123-11 du code de l'environnement. Les observations du public sont également consultables. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier sont consultables, dans le même délai, sur le site internet de la commune de Cléder à l'adresse suivante :

<http://www.cleder.fr/index.php/mairie-menu/enquetes-publiques>

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la Mairie de Cléder, 1, place Charles De Gaulle 29233 CLEDER 02.98.69.40.09 mairie@ville-cleder.fr

M. Claude BAIL, Maître principal de la marine nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Il recevra les déclarations écrites et orales des intéressés à la mairie de Cléder les jours et heures ci-après :

Jeudi 30 août 2018	de 14h00 à 17h00
Mercredi 19 septembre 2018	de 14h00 à 17h00
Lundi 1^{er} octobre 2018	de 14h00 à 17h00

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est mise à disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Cléder et est consultable sur le site internet de la commune. Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la commune.

À l'issue de la procédure, les permis de construire concernant l'extension d'une serre de production de plants maraichers, d'un hall de conditionnement, et l'édification de centrales cogénérations sera instruit.